LA FOURRIÈRE ANIMALE - PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Depuis sa création en 1989, le Sivom du canton d'Agde gère un service de fourrière animale basé sur la commune de Vias. Cette structure, située à l'extérieur de la ville pour éviter les nuisances, est composée de 20 boxs. C'est un lieu de transit pour les animaux capturés sur la voie publique en attendant d'être récupérés par leur propriétaire. Le site peut accueillir une trentaine d'animaux.

Pour les 5 agents qui assurent le fonctionnement du service, les journées sont structurées en fonction de différentes tâches : la capture, la prise en charge et l'entretien des animaux errants ou saisis, la recherche des propriétaires, le nettoyage et l'entretien des locaux.

En juillet et août 2016, un saisonnier a été recruté pour pallier à un surcroit de travail engendré par l'augmentation de la population pendant la période estivale.

LES COMMUNES ADHÉRENTES

En 2016, le nombre de communes adhérentes à cette compétence est toujours de 19 au total :

- AGDE
- VIAS
- CASTELNAU DE GUERS
- CAZOULS D'HÉRAULT
- LÉZIGNAN LA CÈBE
- MONTAGNAC
- PAULHAN
- PINET
- PORTIRAGNES
- SAINT-THIBÉRY
- BESSAN
- AUMES
- CAUX
- FLORENSAC
- NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE
- NIZAS
- PÉZENAS
- POMÉROLS
- SAINT-PONS DE MAUCHIENS

LE TARIF POUR LES PARTICULIERS

Le tarif appliqué en 2016 a été adopté par le Comité Syndical lors de la réunion du 10 décembre 2014.

Il est entré en vigueur, pour les particuliers, depuis le 1er janvier 2015.

- Capture	65,00 €
- Garde journalière	25,00 €
- Identification d'un animal	80,00 €
- Euthanasie	50,00 €
- Abandon pour euthanasie	100,00 €
- Ramassage des animaux morts	80,00 €

L'ÉTAT DES CAPTURES EN 2016

Communes	Chien(s)	Chat(s)
AGDE	77	
BESSAN	16	3
VIAS	45	10
AUMES	4	
CASTELNAU DE GUERS	8	
CAUX	7	
CAZOULS D'HÉRAULT	4	
FLORENSAC	14	
MONTAGNAC	7	2
NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE	16	
NIZAS	2	
LÉZIGNAN LA CÈBE	5	
PAULHAN	11	
PÉZENAS	31	3
PINET	0	
POMÉROLS	10	
PORTIRAGNES	20	
SAINT-THIBÉRY	6	
SAINT-PONS DE MAUCHIENS	4	
TOTAUX	287	18

L'ÉVOLUTION DES CAPTURES

En 2016, nous constatons une baisse de 32 % des captures de chiens errants sur le domaine public. Depuis la création de la fourrière animale intercommunale, c'est la première fois que nous enregistrons une variation aussi importante.

Les règlementations misent en œuvre, en ce qui concerne les animaux, commencent à rentrer dans les mœurs. Les collectivités impliquées et les associations communiquent sur le sujet afin d'améliorer la cause animale. L'information est également relayée largement par le public sur les réseaux sociaux. Les hommes sont sensibilisés au fait qu'un animal de compagnie nécessite un coût financier supplémentaire important. C'est un engagement sur plusieurs années qui ne doit pas être pris à la légère.

La reconnaissance des animaux en tant qu'être sensible contribue à l'évolution du comportement de la population à leur égard.

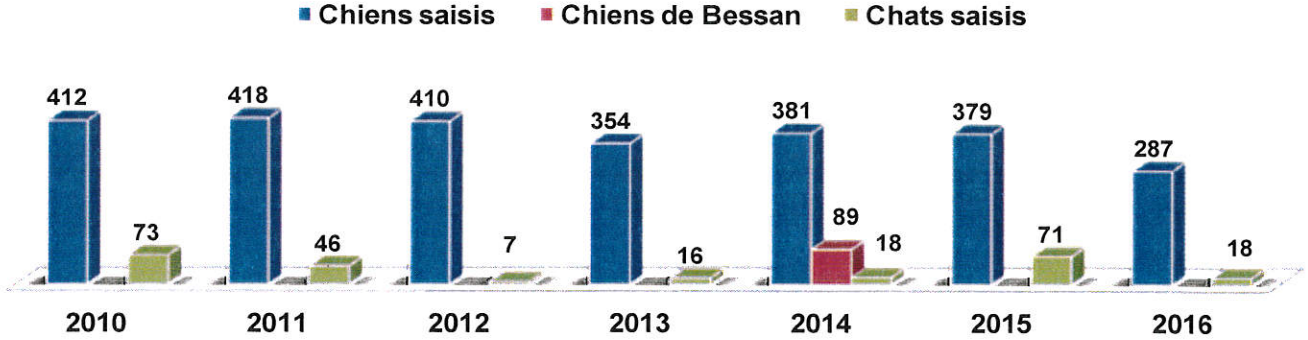

LES EUTHANASIES

En 2016, aucun animal entré en fourrière a été euthanasié volontairement. Les efforts réalisés et la politique misent en œuvre par la direction et le Comité Syndical du Sivom ont enfin atteint l'objectif visé, ***« le zéro euthanasie »*** est entré en vigueur cette année.

Cependant, nous devons signaler, 3 cas d'euthanasie pratiqués à l'initiative des vétérinaires, sur des chats accidentés, déposés par les secours directement au cabinet médical :

- le 23 janvier,
- le 9 septembre,
- le 26 novembre.

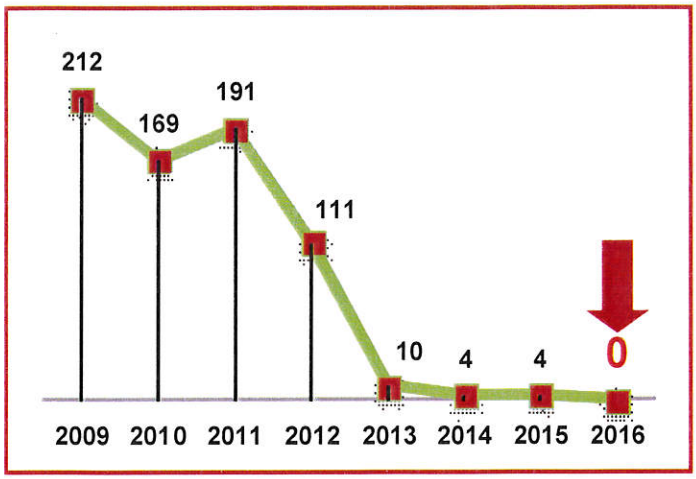

LES ADOPTIONS DU C.S.C.A.

Depuis 2010, les conventions successivement mises en place avec le Comité de Soutien à la Cause Animale de Béziers continuent à œuvrer pour proposer, à l'adoption, tous les animaux non identifiés et non réclamés, au terme du délai légal de garde. Afin de rester en conformité avec la règlementation en vigueur, Ils doivent transiter au préalable par un refuge. Par ailleurs, les engagements pris avec la SPA, en octobre 2015, permettent d'activer un réseau supplémentaire pour évacuer rapidement les animaux en période estivale.

Cette année, nous constatons une diminution du nombre d'adoption tout à fait normale puisqu'elle est proportionnelle à la baisse du nombre d'animaux capturés

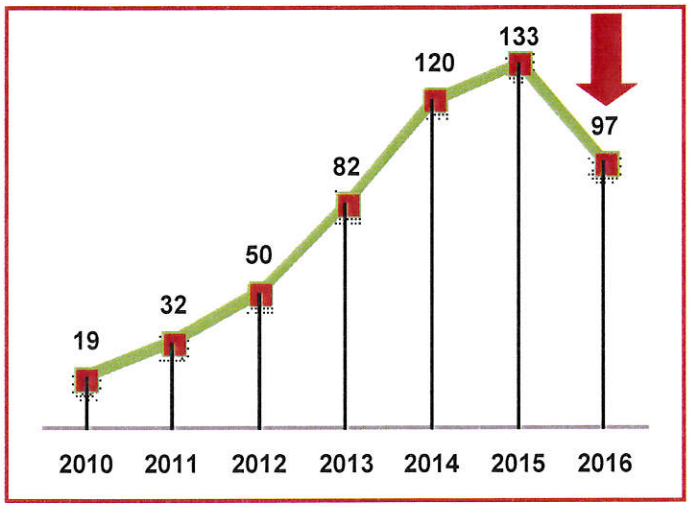

LES DÉPOTS DE LA POLICE MUNICIPALE D'AGDE

En 2016, la brigade « Environnement » de la ville d'Agde a déposé 32 chiens, sur le site de la fourrière dans les cages prévues à cet effet.

Les agents de ces équipes interviennent sur la voie publique, dans tous les secteurs de la ville, en dehors des heures d'ouverture de la fourrière animale ainsi que pendant les week-ends et les jours fériés.

Secteur de capture	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total par secteur
AGDE	1	2	1	1	1	1	2	1	3	1	1		15
CAP D'AGDE				1			4	1	2	1	1	1	11
GRAU D'AGDE	1		1			1							3
TAMARISSIERE								1					1
ROCHELONGUE								1		1			2
Total	**2**	**2**	**2**	**2**	**1**	**2**	**6**	**4**	**5**	**3**	**2**	**1**	**32**

LE RAMASSAGE DES ANIMAUX MORTS

communes	Chien(s)	Chat(s)
AGDE	4	5
BESSAN	1	7
VIAS	4	5
AUMES		
CASTELNAU DE GUERS		
CAUX		1
CAZOULS D'HÉRAULT		
FLORENSAC		1
MONTAGNAC		
NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE		
NIZAS		
LÉZIGNAN LA CÈBE		
PAULHAN		
PÉZENAS	1	4
PINET		
POMÉROLS		1
PORTIRAGNES	1	3
SAINT-THIBÉRY		
SAINT-PONS DE MAUCHIENS		
Totaux	**11**	**27**

Ce service supplémentaire a été rattaché, sur demande des communes adhérentes, à la compétence «fourrière animale» en juin 2012.

Le ramassage s'effectue sur le domaine public, il concerne exclusivement les chats et les chiens de moins de 40 kg.

Afin d'éviter des problèmes de santé et d'hygiènes publiques, les interventions pour collecter et éliminer les cadavres sont réalisées gratuitement, sur demande expresse et écrite du maire de la commune concernée, auprès de la direction administrative du Sivom.

Les particuliers peuvent également bénéficier du service. Le coût de cette prestation s'élève à 80,00 €. Ce tarif est entré en vigueur au 1er janvier 2015, date de la dernière révision des prix de la régie de recette de la fourrière animale.

UN PARTENARIAT MIS EN PLACE POUR LES CHATS

Le 26 octobre 2016, les problèmes rencontrés dus à la recrudescence des chats dans les villes ont été évoqués, lors de la réunion du Comité Syndical. Pour apporter une solution à ses questions récurrentes et aux nuisances causées, la Présidente, Véronique Salgas a communiqué toutes les informations nécessaires aux délégués des communes en ce qui concerne la proposition de conventionnement faites par la Fondation 30 Millions d'Amis qui s'engage à prendre en charge le coût de la stérilisation et de l'identification des chats errants.

Après avoir signée la convention et obtenu le bon de mission, chaque municipalité qui accède à ce partenariat doit prendre un arrêté pour renseigner les dates de capture, le nombre d'animaux visés et le vétérinaire référent. Dans un même temps, des communiqués doivent être publiés pour informer la population.

Les frais liés aux opérations de capture, de transport et de garde des animaux en attendant qu'ils soient relâchés sur le site de prélèvement restent à la charge des villes. Pour limiter leurs coûts, les communes peuvent se faire aider par les associations en place et demander le concours de la fourrière animale du Sivom pour celles qui adhèrent à la compétence.

LES TRAVAUX REALISÉS SUR LE RÉSEAU D'EAU

Malgré, les traitements subis lors des passages au déferriseur et dans l'adoucisseur, le responsable de la fourrière animale a constaté une dégradation de la qualité de l'eau. Elle restait odorante et on pouvait constater des traces brunes sur les matériaux, sols, lavabo, wc, et appareils divers.

Une visite technique réalisée par le dirigeant de la Société Tec'preau a révélé que ce phénomène était dû à une importante concentration de fer dissous au pied du captage.

En septembre 2016, des travaux ont été mis en œuvre au niveau de la tête du forage. Une cuve alimentaire ventilée, dans laquelle l'eau s'écoule en pluie, après avoir subie un traitement à base de chlore a été installée et asservie à la pompe immergée. Ce nouvel équipement permet au fer de s'oxyder rapidement. Une pompe automatisée reprend l'eau en sortie de cuve et l'envoie dans le circuit de traitement existant. Pour la mise en conformité du réseau, le coût de l'opération d'investissement s'est élevé à 7 020,00 € T.T.C.

LA SÉCURISATION DU CHENIL

Le chenil de la fourrière animale accueille régulièrement les animaux capturés sur le territoire des 19 communes adhérentes au service (287 en 2016).

Au fils des ans, la résistance des barreaux des portes des cages a été mise à rude épreuve par certains pensionnaires mécontents de leur sort. D'autres plus rusés profitaient de cette lacune pour sortir de leur box et allaient divaguer dans le couloir d'accès.

Pour éradiquer le problème des fugueurs et pour pérenniser la sécurité du lieu, la Société Métal Service est intervenue sur le site. Des plaques galvanisées à mailles serrées ont été fournies et soudées en renfort sur toute la partie basse des grilles existantes et la serrure défectueuse de la porte nord a également été remplacée. Le coût global des travaux s'est monté à 1 344,00 € T.T.C..

LE BILAN FINANCIER 2016 (section de fonctionnement)

DÉPENSES TOTALES : 189 487,60 €

La ventilation des dépenses du service de la fourrière animale est la suivante :

Eau, assainissement	592,79 €
Électricité	4 427,35 €
Gaz	1 941,56 €
Carburant	3 956,93 €
Alimentation des animaux	1 182,60 €
Fournitures d'entretien	1 243,96 €
Petits équipements	193,38 €
Vêtement de travail	1 389,41 €
Fournitures administratives	137,39 €
Entretien de bâtiment	168,00 €
Entretien véhicules	3 876,97 €
Maintenance	442,80 €
Assurances	1 078,51 €
Divers (vétérinaires)	6 861,75 €
Missions	121,35 €
Téléphone	1 576,58 €
Personnel + Charges	160 296,27 €

RECETTES TOTALES : 23 675,56 €

La ventilation des recettes du service de la fourrière animale est la suivante :

Redevances et recettes	11 576,00 €
Remboursement sur contrat aidé	12 099,56 €

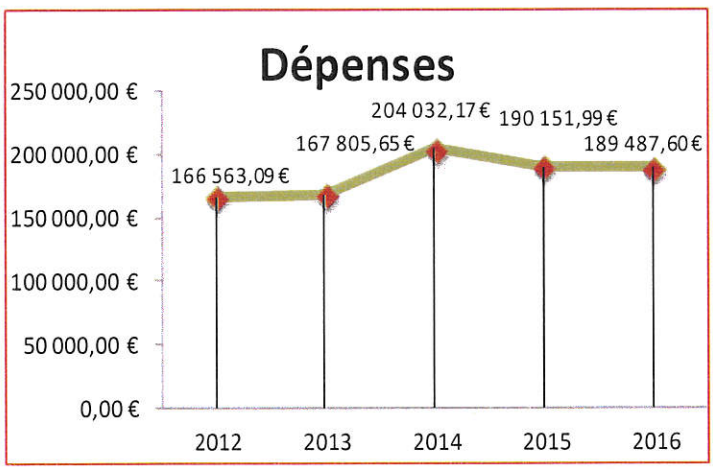

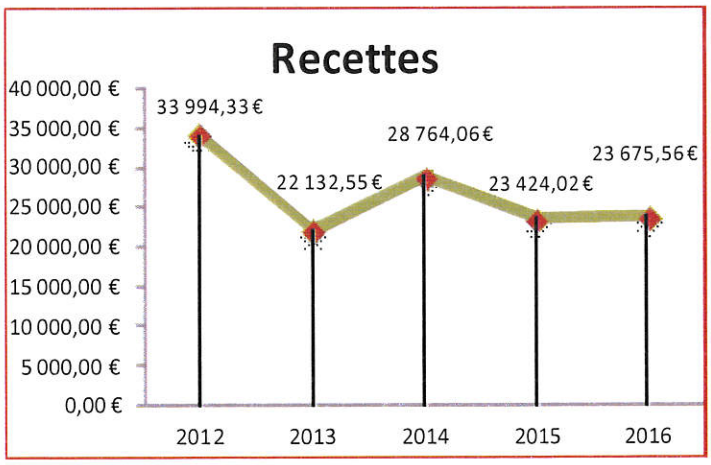

SYNTHÈSE

L'année 2016 démontre une maîtrise des dépenses puisque les efforts du service ont permis de les diminuer de 664,39 € par rapport à 2015. De même, le recours à un emploi aidé a permis, malgré les hausses liées aux charges sociales, de diminuer les charges de personnel de 3.829,91 €. Autre fait marquant, la baisse du montant des honoraires vétérinaires qui passe de 8.777,98 € à 6.861,75 €, due principalement à un nombre de captures inférieur à l'année précédente. Ce point explique également la baisse importante de recettes au travers de la régie avec seulement 11.576,00 € encaissés par le service. Les autres postes restent stables sauf l'entretien des véhicules lié au vieillissement du second véhicule de la fourrière.